



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation

Vu le décret n° 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'université de Lorraine

Vu l'arrêté du 1 janvier 1995 relatif à l'habilitation d'un diplôme d'université

Vu la décision du conseil d'administration du 11 mai 2009 relatif à l'habilitation d'un diplôme d'université

Vu les pièces justificatives produites par M. STEPHANE CHARBON, né le 22 janvier 1973 à MORGES (SUISSE), en vue de son inscription au DIPLÔME D'UNIVERSITÉ PROJET EN PROMOTION DE LA SANTE 1

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ PROJET EN PROMOTION DE LA SANTE 1**

est décerné à **M. STEPHANE CHARBON**

au titre de l'année universitaire 2022-2023.

Le titulaire

Fait à Nancy, le 30 novembre 2023

La Présidente

Hélène BOULANGER

/OBML920221136